

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La prestation « Location de matériel » est fournie par **Landifornia Bike**, (nommée ci-après le loueur). Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. Par l'acceptation des conditions générales, le client confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

Article 1 - Prise en charge du matériel.

Le client reconnaît que le matériel pris en charge est en parfait état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel. Le client ne peut pas sous-louer à un tiers. Ce dernier est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le vélo prêté dans des conditions normales, et à ne pas transporter sur le porte-bagages une personne ou une charge supérieure à 25 kg.

Article 2 - Restitution du matériel.

Le client s'engage à restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location et pendant les heures d'ouverture. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (casques, antivols, clés, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état irréprochable. La caution sera rendue au client à la suite de la restitution du matériel loué. Si le client a perdu ou endommagé du matériel, ceux-ci lui seront facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs publiés.

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité. Au terme de la période de location, en cas de non restitution du vélo, le retard ou la non-restitution seront facturés.

Tout retard fera l'objet de pénalités de retard d'un montant de 10 € par jour calendaire.

À noter que des frais de nettoyage d'un montant de 25€ peuvent être prélevés par le loueur dans le cas où le matériel serait restitué dans un mauvais état.

Article 3 - Prolongation de la durée de location.

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation sans indiquer de raison.

Article 4 - Responsabilité de l'utilisateur du matériel.

L'utilisateur du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale et doit être majeur. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et

accessoires sont fixés selon les normes de sécurité. L'utilisateur doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.

Le client s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux consignes de sécurité annexées. Le client est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (art.1383 et 1384 du code civil). Landifornia Bike n'engagera en aucun cas sa responsabilité en cas de dommages ou sinistres subis ou provoqués par le preneur au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en compétition ou pour une conduite analogue à une compétition est interdite. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement inapproprié du matériel, le client est responsable des coûts de réparation. En cas de dommage total ou de perte, le client est responsable de la valeur de remplacement du matériel.

L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo loué. A cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, il s'engage à l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni ou utiliser l'antivol existant pour un vélo à assistance électrique.

En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, l'utilisateur ne peut pas engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur. A sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve des disponibilités et en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à courir. L'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts. Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location.

En cas de non-respect des précédentes clauses du contrat de location, ou en cas de dégradation sur le matériel loué, l'utilisateur aura à s'acquitter des factures suivantes :

- Facture du prix du vélo neuf, dans le cas d'un défaut de restitution du vélo.
- Facture d'un montant équivalent à la facture de réparation correspondante, dans le cas de réparations consécutives à des dégradations ou pièces manquantes.
- Facture du montant de pénalités de retard.

Le matériel loué (vélos et accessoires) reste la propriété exclusive de Landifornia Bike pendant toute la durée du prêt.

Article 5 - Prestations et prix.

Les tarifs de location, des assurances vol, des cautions et des pénalités de retard de restitution du vélo, ainsi que les modalités de paiement sont ceux publiés chez le loueur et dans ses moyens de communication divers.

Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location, le loueur se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les nouveaux tarifs ne seront appliqués que lorsque l'utilisateur débutera une nouvelle période de location. L'utilisateur est tenu de payer sa première période de location le jour où débute la location.

Article 6 - Assurance.

L'assurance est à la charge du client. Par sa signature du contrat de location, le client confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation de la totalité du matériel loué. Le matériel n'est pas assuré contre le vol et la casse.

Il est tout de même possible de souscrire à une assurance vol. L'assurance vol permet au client de payer essentiellement une franchise en cas de vol. Sans souscription à l'assurance vol, la non restitution du matériel loué par le preneur entraînera la facturation de la valeur intégrale à l'état neuf de ce dernier.

L'assurance pour les vélos classiques, enfants et la remorque est au prix de 1€/ jour.
L'assurance pour les vélos électriques hors FatBike est au prix de 2€/ jour.

Le loueur se réserve le droit de modifier les tarifs de l'assurance, des cautions et des franchises à tout moment.

Article 11 - Cautions.

Une caution par empreinte bancaire sera demandée lors de la réservation des vélos en ligne. À la restitution du matériel loué la caution est restituée au client. Le montant de la caution demandée allant de 150€ à 2900€.

En cas de vol, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur dans un délai de 24 heures maximum, d'un dépôt de plainte effectuée dans les 24 heures auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Les clés de l'antivol seront demandées.

Les **cautions** en cas de vol et de non souscription à l'assurance vol :

- Vélo classique : 250 € par vélo
- Vélo enfant : 150 € par vélo
- Vélo électrique : 1000 € par vélo
- Vélo Fat Bike : 2900 € par vélo
- Remorque : 250 € par remorque

Les **franchises** suite à la souscription de l'assurance vol :

- Vélo classique : 200 € par vélo
- Vélo enfant : 100 € par vélo
- Vélo électrique : 800 € par vélo
- Vélo Fat Bike : 2000€ par vélo

Le loueur se réserve le droit de conserver la caution du client s'il estime que le matériel est endommagé et qu'il nécessite une vérification par un mécanicien cycle. Suite à l'analyse de ce dernier la caution sera rendue intégralement ou partiellement.

La perte des clés entraînera une facturation de 10€.
Landifornia Bike n'accepte pas de chèque en caution.

Article 7 - Casques.

Un casque est mis à disposition gratuitement pour toutes les personnes mineures.

Article 9 - Dépôt de garantie.

En plus du dépôt de garantie par carte bancaire, l'utilisateur devra présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport) lors de la livraison afin que le loueur puisse en faire une photocopie ou une photo. Cette dernière sera détruite ou effacée à la restitution du matériel.

Article 10 - Livraison.

Le service de livraison de vélos à domicile assuré par Landifornia Bike est facturé en fonction de la distance à parcourir par le livreur.

Frais de livraison : Lors de la haute saison (du 01/06 au 30/09 inclus) le service est gratuit dès 150€ de location. Pour les livraisons en dessous de cette somme, les frais seront calculés automatiquement par le logiciel de réservation lorsque l'adresse du client sera renseignée en ligne.

En basse saison (du 01/10 au 31/05 inclus) la livraison sera gratuite dès 50€ de location.

Le service de livraison sera assuré chaque jour de 9h00 à 18h30, en dehors de ces horaires un service unique de livraison dite premium sera proposé jusqu'à 23h30 au tarif unique indiqué sur le site. Cette option sera réservable directement en ligne sur le logiciel de réservation ou bien pourra être notifiée directement par téléphone.

Conditions de livraison : Dans le cas où l'adresse de livraison serait trop éloignée, le client devra contacter la société par l'envoi d'un mail afin qu'un devis soit réalisé sur mesure, la société se réserve également le droit d'appliquer un minimum d'achat fixé à 150 euros TTC afin d'assurer son service de livraison et récupération sur longue distance.

La société ne pourra être tenue responsable si le livreur venait à rencontrer un problème sur la route au moment de la livraison (crevaisin, accident,...). Si cela venait à arriver Landifornia Bike s'engage à trouver une solution rapide afin de répondre à la demande initiale du client.

Article 11 - Droit applicable.

Ce contrat est soumis à la législation française. En cas de litige, afin de confronter les points de vue des tiers et leur permettre de trouver eux-mêmes une solution au litige, un médiateur pourra être désigné par les parties ou le juge préalablement saisi. Cette médiation pourra alors prendre deux formes possibles : conventionnelle ou judiciaire. Le tribunal compétant sera par défaut celui du locataire final de matériel.

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES (C.N.I.L.) :

La protection de vos données personnelles est une priorité pour Landifornia Bike. Nous nous engageons à protéger vos données personnelles conformément aux lois et réglementations applicables (RGPD).

Nous collectons, stockons et traitons vos données personnelles uniquement dans le cadre de notre activité commerciale. Nous ne communiquons pas vos données personnelles à des tiers, sauf aux autorités habilitées à en faire la demande et le ou les partenaire(s) concerné(s) par votre commande.

En utilisant notre site, vous acceptez notre politique de confidentialité et la collecte, le stockage et le traitement de vos données personnelles conformément aux lois et réglementations applicables. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles qui vous concernent comme le prévoit la loi 34 de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant : contact@landifornia-bike.com.

Nous nous réservons le droit de modifier notre politique de confidentialité à tout moment et sans préavis.